



DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE RIVARENNES

**Arrêté municipal n° 51/2020
de reprise des sépultures en terrain commun (sans titre de concession)**

LE MAIRE DE RIVARENNES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L. 2223-3 relatif au droit à inhumation et L. 2223-4 relatif aux modalités d'affectation de l'ossuaire communal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales Articles R. 2223-5 et 6 relatifs au délai de rotation et aux conditions de reprises des terrains communs ;

VU l'arrêté municipal n°02/2018 en date du 04 janvier 2018 portant règlement municipal du cimetière ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ordonner la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire afin de libérer les terrains pour les affecter à de nouvelles sépultures ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les sépultures établies en terrain non concédé (terrain commun), situées dans le cimetière communal, aux emplacements dont la liste est annexée au présent arrêté, des personnes inhumées antérieurement au 1^{er} janvier 2015 seront reprises par la commune à partir du 15 janvier 2021.

Article 2 :

Les familles qui souhaiteraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront immédiatement prendre contact avec les services de la mairie et au plus tard le 1^{er} décembre 2020 pour les formalités à accomplir.

Article 3 :

Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 15 janvier 2021.

Tout mobilier ou signe funéraire en place et non récupéré dans les temps fera retour à la commune purement et simplement. Lorsque l'état en permettra la conservation, la commune pourra en disposer librement. A défaut, ils seront enlevés et voués à la destruction.

Article 4 :

Au terme du délai fixé à l'article 1^{er}, la commune fera procéder à l'exhumation des restes mortels ; pour chaque tombe, ils seront recueillis et ré-inhumés, avec toute la décence requise, dans une sépulture communale perpétuelle, convenablement aménagée à cet effet au sein du cimetière (dite « ossuaire communal »), conformément à l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, seront consignés dans un registre conservé en mairie à leur mémoire, conformément à l'article R.2223-6 du même Code.

Article 5 :

Les terrains, une fois libérés de tout corps, seront affectés à de nouvelles sépultures.

Article 6 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture et affiché tant aux portes de la mairie qu'à celle du cimetière et publié par extrait dans un journal local et sur le site internet de la commune.

Article 7 :

La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et / ou de sa notification.

Fait à Rivarennnes, le 12 octobre 2020

Le Maire,



Agnès BUREAU





DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE RIVARENNES

Annexe Arrêté municipal n° 51/2020
Liste des sépultures situées en terrains communs
et concernées par la reprise

Carré	N° de l'emplacement	Nom des défunts	Observations
A	58	DENIEAU Auguste (1887-1918)	
A	73	TASSONNEAU	
A	75		
B	128	BOUTRU Louis (1867-1923)	
B	135		
B	171	DUBLINEAU Augustine (1871-1935) DUBLINEAU Henri (1867-1935)	Née DENIAU
B	176	BOLET Firmin (1876-1925)	Epoux de LAGRANGE Blanche
B	180	ROY Auguste (1872-1950) ROY Marie (1883-1957)	Née COURTAULT
B	182		
B	183	CATHELIN Marie (1908-1969) CATHELIN Albert (1892-1972)	Née RIGAULT
B	226	ROBIN Raymonde (1912-1954)	Née GUET
C	285	CHAUVELIN Louis (1851-1923)	Epoux de GRANGER Marie
C	317	LEMESLE François (1849-1915) AUCLIN Anne Désirée (1862-1917)	
C	358	RIGAULT René (1837?-1911)	
C	359	BOUTRU Louis Marcel (1925-1925) ROUMY Alexis (1881-1931) ROUMY Marie (1887-1959)	Née CARRE
D	409	ROY FOURNIER	
D	423	MOUTARDIER Marie (1881-1961) MOUTARDIER Célestin (1880-1962)	Née BESACE
D	424	DELAUNAY Eugène (1883-1962) DELAUNAY Alice (1892-1962)	Née PIVRY
D	434-435	DELALANDE Augustine (1840-1913) DELALANDE Louis (1839-1924)	Née BRUSLON
D	439	BONNEAU Augustine (? - 1924)	Née AYRAULT
D	441	LEMESLE Louis (1831-1923)	
D	487	APPOLINAIRE André (? -1967) APPOLINAIRE Ginette (1928-1979)	Née BERTHOUD

